

la Ville signe une convention avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) depuis fin 2008, le nouveau réseau lausannois pourra bénéficier des subventions prévues par la loi cantonale. Une convention sera signée vendredi 30 janvier 2009 pour préciser les engagements réciproques des deux partenaires. Cette nouvelle étape renforcera la volonté de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de créer 300 places d'accueil d'ici à l'été 2010.

Entrée en vigueur en 2006, la loi cantonale d'accueil de jour des enfants a pour objectif d'assurer des prestations de qualité et de tendre, sur tout le territoire vaudois, à une offre suffisante en places d'accueil, financièrement accessibles pour tous. La loi a permis d'instaurer une Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), chargée de soutenir le développement de places d'accueil et d'octroyer des subventions par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour. Les ressources de la FAJE, qui proviennent essentiellement de l'Etat, des communes et des employeurs, devraient permettre à cette dernière de subventionner l'offre existante (environ 10'000 places d'accueil collectif et familial) et promouvoir la création de 2'500 nouvelles places d'ici 2011.

Reconnu fin 2008 par la FAJE, le réseau d'accueil de jour de Lausanne (RéseauL) bénéficiera d'une subvention de la Fondation et ce, dès la signature d'une convention. Ce soutien sera destiné aux structures d'accueil collectif de jour ainsi qu'à la nouvelle structure de coordination de l'accueil familial, l'AMIFA. Une aide sera également octroyée pour la création de nouvelles places d'accueil. Versée rétroactivement, la subvention représente, pour 2007 et 2008, plus de 12,5 millions de francs. Ces montants participeront à la mise en œuvre du plan de développement de la Ville, dont l'objectif est la création, d'ici 2010, de 250 à 300 nouvelles places pour les enfants jusqu'à 6 ans et de répondre à la demande des parents qui travaillent pour l'accueil parascolaire.

Le plan de développement lausannois vise en priorité les quartiers où la demande est la plus forte, soit le secteur situé sous-gare et le centre-ville. Actuellement, pas moins de 2'700 places sont déjà proposées à quelque 3'500 enfants dans les centres de vie infantine municipaux, les garderies privées subventionnées ou en partenariat avec des entreprises. Environ 300 enfants sont en outre accueillis par 105 accueillantes en milieu familial. Plus de 1'500 places sont enfin proposées à quelques 2'000 écoliers dans 21 APEMS.

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a le plaisir de vous inviter à la **cérémonie de signature de la convention**

vendredi 30 janvier 2009, 13h30
centre patronal, route du Lac 2, Paudex

en présence de Doris Cohen-Dumani, présidente de la FAJE et d'Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

En nous réjouissant de vous retrouver à cette occasion, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Une photographie de la cérémonie sera disponible sur www.lausanne.ch le 30 janvier 2009 dès 15h.

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00

Lausanne, le 29 janvier 2009

